

QUE FAIT UN·E MENUISIER·ÈRE ?

ACTIVITÉS

SPÉCIFICITÉS PLEIN-TEMPS & DUAL

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRES TYPES

CONDITIONS DE PROMOTION

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

EXAMENS

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

MENUISIER·ÈRE

QUE FAIT UN·E MENUISIER·ÈRE ?

Les menuisiers et les menuisières réalisent des portes intérieures et extérieures, des portails, des fenêtres et des volets, ou encore des parois en bois, pour n'en citer que quelques-uns.

Les matières premières que ces professionnels travaillent peuvent être du bois massif (sapin, mélèze, etc.) ou des dérivés (contre-plaqué, aggloméré, stratifié, etc.), parfois aussi des matières synthétiques.

ACTIVITÉS

Dans le cadre de leur métier, les menuisiers et les menuisières sont amené-e-s à conduire les activités suivantes :

Préparation et planification

- lire les plans et les indications, fournis par le bureau d'architecte, prendre des mesures sur le chantier et établir un croquis ;
- dessiner les plans d'exécution des portes intérieures et extérieures, fenêtres et autres éléments à réaliser ;
- dresser la liste des matériaux nécessaires, évaluer le temps de travail, établir un devis.

Fabrication de produits

- choisir le bois, le découper aux dimensions indiquées avec des scies à ruban, scies circulaires, toupies, etc. ;
- raboter, usiner les pièces à l'aide d'outils manuels, de machines stationnaires ou robotisées ;
- exécuter différentes sortes d'assemblages, en fonction des pièces et de l'aspect désiré.
- encoller, assembler, serrer, presser les différentes parties de l'élément à construire ;

- traiter les surfaces: poncer, teindre, vernir et poser les ferrements.

Travaux de pose

- charger les éléments et les transporter chez le client (chantier de construction, de rénovation ou appartement habité) ;
- poser les isolations thermiques et phoniques ;
- monter, poser et ajuster les éléments fabriqués ;
- effectuer des travaux de réparation de serrures, charnières, portes, fenêtres ou volets cassés ;
- restaurer dans les règles, portes, fenêtres ou parois de valeur usées ou abîmées.

SPÉCIFICITÉS PLEIN-TEMPS & DUAL

Tronc commun du bois en 1^{ère} année

Les apprenti-e-s de 1^{ère} année, charpentier-ère-s, ébénistes ou menuisier-ère-s ayant signé un contrat dual ou plein-temps sont réuni-e-s la première année d'apprentissage. Les apprenti-e-s dual-e-s sont une partie du 2^{ème} semestre en stage dans leur entreprise. Aucune rémunération ne leur est attribuée mais ils-elles bénéficient des vacances scolaires.

Filière plein-temps

L'apprentissage plein-temps se caractérise par 3 jours de cours d'atelier et de 2 jours de cours théoriques donnés au CFPC. Les apprenti-e-s bénéficient des vacances scolaires et ne sont pas rémunéré-e-s.

Filière duale

L'apprentissage en filière duale se caractérise par la signature d'un contrat avec une entreprise formatrice. La pratique est suivie en entreprise et les cours théoriques au CFPC. Les apprenti-e-s sont rémunéré-e-s et disposent de 6 semaines de vacances par année.

Le site www.orientation.ch renseigne à la fois sur les métiers et sur les places d'apprentissages disponibles.

La liste des entreprises formatrices du canton et l'inscription au test d'entrée, pour les apprentissages en dual, se trouve sur le site de la Commission Paritaire du Second Œuvre :

<http://www.cpso-ge.ch/10-formation-professionnelle.php>

Cours inter-entreprises

Les cours inter-entreprises (CIE) sont de 3 semaines consécutives dès la 2^{ème} année. Ils constituent des cours intensifs durant lesquels les apprenti-e-s sont familiarisé-e-s avec les gestes de base des différents métiers et certains perfectionnements.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Selon l'importance de l'entreprise, les menuisiers et menuisières peuvent se spécialiser dans la menuiserie d'atelier ou d'établi, de pose ou de responsable des travaux de fabrication. Il est également de leur responsabilité de mettre en place, sur le chantier, les éléments fabriqués à l'atelier.

Les menuisiers et menuisières collaborent souvent avec les architectes et coordonnent leurs interventions sur les chantiers avec les autres professionnels du bâtiment.

HORAIRES TYPES

Plein-temps et duals tronc commun 1^{ère} année

Horaire théorie	LUNDI	MARDI	Horaire atelier	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07:15 08:00			07:15 08:00	Atelier	Atelier	Atelier
08:05 08:50	Dessin appliqué	Dessin professionnel	08:00 08:45	Atelier	Atelier	Atelier
08:55 09:40	Dessin appliqué	Dessin professionnel	08:45 09:30	Atelier	Atelier	Atelier
10:05 10:50	Dessin appliqué	Dessin professionnel	09:50 10:35	Atelier	Atelier	Atelier
10:55 11:40	Dessin appliqué	Calcul professionnel	10:35 11:20	Atelier	Atelier	Atelier
11:45 12:30			11:20 12:05	Atelier	Atelier	Atelier
12:40 13:25	Culture générale	Géométrie / info	12:05 13:10			
13:30 14:15	Culture générale	Géométrie / info	13:10 13:55	Atelier	Atelier	Atelier
14:35 15:20	Culture générale	Connaissances professionnelles	13:55 14:40	Atelier	Atelier	Atelier
15:25 16:10	Education physique	Connaissances professionnelles	15:00 15:45	Atelier	Atelier	Atelier
16:15 17:00	Education physique		15:45 16:30	Atelier	Atelier	Atelier

Plein-temps 2, 3, 4^{ème} années

Horaire atelier	LUNDI	MARDI	MERCREDI	Horaire théorie	JEUDI	VENDREDI
07:15 08:00	Atelier	Atelier	Atelier	07:15 08:00		
08:00 08:45	Atelier	Atelier	Atelier	08:05 08:50	Dessin professionnel	Cours spécifiques
08:45 09:30	Atelier	Atelier	Atelier	08:55 09:40	Dessin professionnel	Cours spécifiques
09:50 10:35	Atelier	Atelier	Atelier	10:05 10:50	Dessin professionnel	Cours spécifiques
10:35 11:20	Atelier	Atelier	Atelier	10:55 11:40	Calcul professionnel	Cours spécifiques
11:20 12:05	Atelier	Atelier	Atelier	11:45 12:30		
12:05 13:10				12:40 13:25	Connaissances professionnelles	DAO
13:10 13:55	Atelier	Atelier	Atelier	13:30 14:15	Connaissances professionnelles	DAO
13:55 14:40	Atelier	Atelier	Atelier	14:35 15:20	Culture générale	Education physique
15:00 15:45	Atelier	Atelier	Atelier	15:25 16:10	Culture générale	Education physique
15:45 16:30	Atelier	Atelier	Atelier	16:15 17:00	Culture générale	

Dual – 2, 3, 4^{ème} années

Horaire théorie	1 JOUR CFPC	4 JOURS ENTREPRISE
07:15 08:00		
08:05 08:50	Dessin professionnel	
08:55 09:40	Dessin professionnel	
10:05 10:50	Calcul professionnel	
10:55 11:40	Education physique	
11:45 12:30		
12:40 13:25	Connaissances professionnelles	
13:30 14:15	Connaissances professionnelles	
14:35 15:20	Culture générale	
15:25 16:10	Culture générale	
16:15 17:00	Culture générale	

CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion dans la filière CFC se fait à l'année. Un-e apprenti-e est promu lorsque sa moyenne de théorie est égale ou supérieure à 4.0 et qu'il-elle n'a pas plus d'une branche inférieure à 3.0.

L'apprenti-e plein-temps doit satisfaire aux conditions mentionnées ci-dessus. De plus, il-elle doit avoir une moyenne de pratique de 4.0 au minimum et pas plus d'une moyenne de branche inférieure à 3.0.

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

Enseignement	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
a. Connaissances professionnelles					
1. Préparation et planification	120	120	100	110	450
2. Fabrication et pose	80	80	100	50	310
Total	200	200	200	160	760
b. Culture générale	120	120	120	120	480
c. Sport	40	40	40	40	160
Total des périodes d'enseignement	360	360	360	320	1400

EXAMENS

Calcul et pondération des notes d'examen	%
Examen partiel	20 %
Travail pratique	20 %
Connaissances professionnelles	10 %
Documents de production	10 %
Culture générale	20 %
Note d'expérience*	20 %
Total	100 %

*La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises acquises durant les 4 ans de formation.

L'examen partiel se déroule en fin de 3^{ème} année d'apprentissage. Le travail pratique, constitué d'un meuble à réaliser entièrement, du dessin à la réalisation se déroule durant le dernier semestre de formation.

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

La FRECEM (Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie) : <https://www.frecem.ch/>

Acm, Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie : <http://www.acm-bois.ch/>

GGMB, Groupement genevois des métiers du bois : <http://www.bois-geneve.ch/>

Lignum, association en faveur du bois : <https://www.lignum-geneve.ch/>